



Plan de travail annuel

Exercice

2022

Plan de travail annuel à l'appui d'une stratégie de gestion adaptative à long terme concernant l'examen et l'évaluation continus des plans de régularisation et l'examen accéléré du Plan 2014.

pour la période
du 1^{er} octobre 2021 au
30 septembre 2022

22 novembre 2021

PLAN DE TRAVAIL

Nom du projet :	Plan de travail annuel du Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL) pour 2022		
Date :	23 mars 2022	Diffusion :	<u>Version final</u>
Auteur(s) :	Wendy Leger, Mike Shantz, John Allis, Melissa Kropfleiter		
Détenteur :	Comité GAGL		
Client :	Conseil international des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et Commission mixte internationale		
Nomenclature :	GLAMC-WP-7		

Remarque : Le contenu du présent document n'est valide qu'à compter de la date d'impression

Membres du Comité GAGL

Les inscriptions en bleu indiquent une affiliation à d'autres conseils et comités de la Commission mixte internationale

États-Unis	Canada
John Allis, coprésident US Army Corps of Engineers - District de Détroit Conseil international de contrôle du lac Supérieur Représentant suppléant de l'entité de régularisation	Wendy Leger, coprésidente Environnement et Changement climatique Canada
Charançon Mackey Conseil of Coastal Management, Department of Natural Resources, Ohio	Jonathan Staples Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario Comité de travail international du Niagara
Mary Austerman New York Sea Grant	Patricia Clavet Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent
Lauren Fry Laboratoire de recherches environnementales sur les Grands Lacs (NOAA)	Ogimaa Kwe (chef) Linda Debassige Première Nation M'Chigeeng
Dena Abou-El-Seoud US Army Corps of Engineers - District de Chicago	Frank Seglenieks Environnement et Changement climatique Canada

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Bill Werick	Jean Morin Environnement et Changement climatique Canada
Keith Koralewski US Army Corps of Engineers - District de Buffalo Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent Représentant suppléant de l'entité de régularisation	Jacob Bruxer Environnement et Changement climatique Canada Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, et représentant de l'entité de régularisation du Conseil international de contrôle du lac Supérieur
Vacant	Susan Doka Pêches et Océans Canada
<i>Melissa Kropfreiter, Co-Secretary</i> US Army Corps of Engineers - District de Détroit	<i>Mike Shantz, co-secrétaire</i> Environnement et Changement climatique Canada

REMARQUE : Le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL), qui a été mis sur pied par la Commission mixte internationale et il est constitué d'un nombre égal de membres du Canada et des États- Unis. Les membres du Comité sont nommés à titre amovible par la CMI et doivent participer pleinement à toutes les activités du Comité. Comme pour tous les conseils et comités de la Commission, les membres du Comité GAGL agissent à titre personnel et professionnel, et non en tant que représentants d'un organisme ou de leur employeur.

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Objet

Le présent plan de travail énonce les activités prioritaires devant être menées par le Comité GAGL du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022. Bien que ces activités appuient la stratégie de gestion adaptative à long terme (l'examen accéléré et l'évaluation continue) des plans de régularisation des débits sortants des lacs Supérieur et Ontario, elles visent prioritairement à permettre un examen accéléré du Plan 2014 à la demande de la CMI.

Contenu

Membres du Comité GAGL.....	ii
Objet.....	iv
Contenu	iv
Introduction	1
Objet et objectifs.....	1
Portée et calendrier	3
Plan de travail de 2021 - Description des produits, échéanciers et ressources	5
Composante 1 - Projet relatif aux futures conditions hydroclimatiques (Équipe de l'hydroclimat)	8
Composante 2 — Calcul des niveaux et des débits d'eau du Plan de régularisation (équipe de simulation du Plan)	10
Composante 3 — Utilisation de modèles prédictifs pour évaluer les résultats (Équipe d'évaluation des répercussions)	12
Composante 4 — Évaluation de la performance du Plan (Équipe d'évaluation du Plan)	16
Composante 5 — Aide à la décision (Équipe d'aide à la décision).....	18
Composante 6 — Éléments transversaux (gestion de projet, mobilisation et sensibilisation du public, examen par les pairs, gestion de l'information)	20
Exigences préalables au plan de travail et facteurs de dépendance extérieurs.....	22

Introduction

Le 16 janvier 2015, la Commission mixte internationale (CMI) a publié une directive établissant le Comité de gestion adaptative des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (GAGL), qui relève des trois conseils des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (Supérieur, Niagara et Saint-Laurent). Le Comité GAGL est chargé des activités de surveillance, de modélisation et d'analyse en lien avec l'évaluation continue des plans de régularisation. Il doit à ce titre se pencher sur les questions susceptibles d'être soulevées *selon* les conditions changeantes du système des Grands Lacs et fleuve Saint-Laurent, en consultation avec les conseils.

À l'été 2019, la CMI a demandé au Comité GAGL d'entreprendre la planification d'un examen accéléré du Plan 2014 dans le but d'atténuer les inondations dues à des apports d'eau records dans le réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, comme cela s'était produit en 2017 et 2019. Pour répondre à cette demande, le Comité GAGL a proposé une approche en deux phases. La phase 1 de cet examen accéléré, qui s'est échelonnée sur 20 mois, a été lancée officiellement par la CMI en février 2020 et s'est terminée à la fin octobre 2021. Elle visait essentiellement à recueillir des informations afin d'aider le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent dans ses décisions de déviation en période de niveaux d'eau élevés. La phase 2, qui débutera à l'automne 2021, permettra quant à elle d'évaluer les options de gestion sur une plus longue période et ainsi identifier tous changements pouvant être apportés au Plan 2014 ou aux limites qu'il impose. Cette phase devrait se terminer à la fin de 2024.

Le présent document propose le septième plan de travail annuel du Comité GAGL, approuvé par les conseils, pour l'exercice financier 2022 (EF 22) qui s'échelonne du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, lequel coïncide avec l'exercice financier des organismes fédéraux américains. Il porte essentiellement sur les priorités identifiées par le Comité GAGL lors du lancement de la phase 2 de l'examen accéléré du Plan 2014, ainsi que sur le financement connexe nécessaire à l'évaluation continue des approches de déviation récemment adoptées pour le Plan 2012, soit la stratégie de régularisation des débits sortants du lac Supérieur.

Objectifs

Comme l'indique la [Directive de janvier 2015](#) à l'intention du Comité GAGL, l'objectif général du Comité consiste à informer et conseiller les conseils et la CMI et à les conseiller au sujet des effets des structures de contrôle approuvées dans les ordonnances d'approbation et les directives de la Commission sur le niveau et le débit des eaux limitrophes et des impacts des

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

plans de régularisation sur les secteurs d'intérêt touchés. Cet objectif comprend l'examen et l'évaluation continus des plans de régularisation concernant :

- a) l'efficacité des plans de régularisation existants en ce qui a trait à la gestion des débits et des niveaux d'eau dans le réseau hydrographique du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent et du lac Supérieur;
- b) l'évolution de l'hydrographie et de l'hydrologie du réseau au fil du temps, ainsi que les modifications qui pourraient devoir être apportées aux plans de régularisation;
- c) toutes autres questions soulevées par les conseils et/ou la Commission qui pourrait influencer sur les décisions des conseils quant à la gestion de l'eau à long terme.

La Directive de 2015 charge le Comité GAGL de concevoir un plan de travail à soumettre à l'examen et à l'approbation des conseils de régularisation des Grands Lacs et de la CMI, à l'appui des efforts à long terme visant à répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure les effets du débit et du niveau sont-ils représentés par les données et les modèles actuels utilisés dans l'évaluation?
2. En quoi les apports d'eau futurs différeront-ils de ceux utilisés pour tester la gestion actuelle des débits et des niveaux?
3. De quelle façon les autres facteurs physiques, chimiques, biologiques et/ou socio-économiques du système changent-ils dans le temps?
4. En quoi la gestion des débits et des niveaux peut-elle avoir un effet sur les autres facteurs physiques, chimiques, biologiques et/ou socio-économiques?

Le plan de travail 2022 du Comité GAGL s'appuie sur les activités menées depuis la création du Comité en 2015 et répond aux nouvelles exigences découlant de la demande de la CMI (en février 2020) concernant l'examen accéléré du Plan 2014 et le cadre financier associé pour l'exercice 2022. Le Comité a élaboré sa stratégie à court et long terme (d'une durée de 1 à 15 ans, conformément aux dernières dispositions des ordonnances) pour répondre aux exigences de la directive et de l'examen accéléré.

Dans son document de stratégie, le Comité GAGL a identifié les composantes du cadre de gestion adaptative pour appuyer l'examen des plans de régularisation (figure 1). Les composantes de base sont les suivantes :

- 1) les conditions hydroclimatiques ;
- 2) les niveaux et des débits d'eau (simulation du Plan de régularisation) ;
- 3) l'élaboration et l'utilisation de modèles de prévision pour l'évaluation des résultats ;
- 4) l'évaluation de l'efficacité du Plan ;

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

5) le support apporté à la CMI et à ses conseils dans la prise de décisions selon les renseignements disponibles.

Les composantes dites de rétroaction comprennent la surveillance et la mise à l'essai des changements, la validation et l'amélioration des modèles d'impacts, ainsi que l'examen continu de la performance du Plan advenant un changement des objectifs.

Les composantes générales qui s'appliquent à tous les aspects du plan de travail (6) comprennent la consultation et la sensibilisation du public, l'examen par les pairs, la gestion de l'information, les dispositifs institutionnels et la gestion de projet.

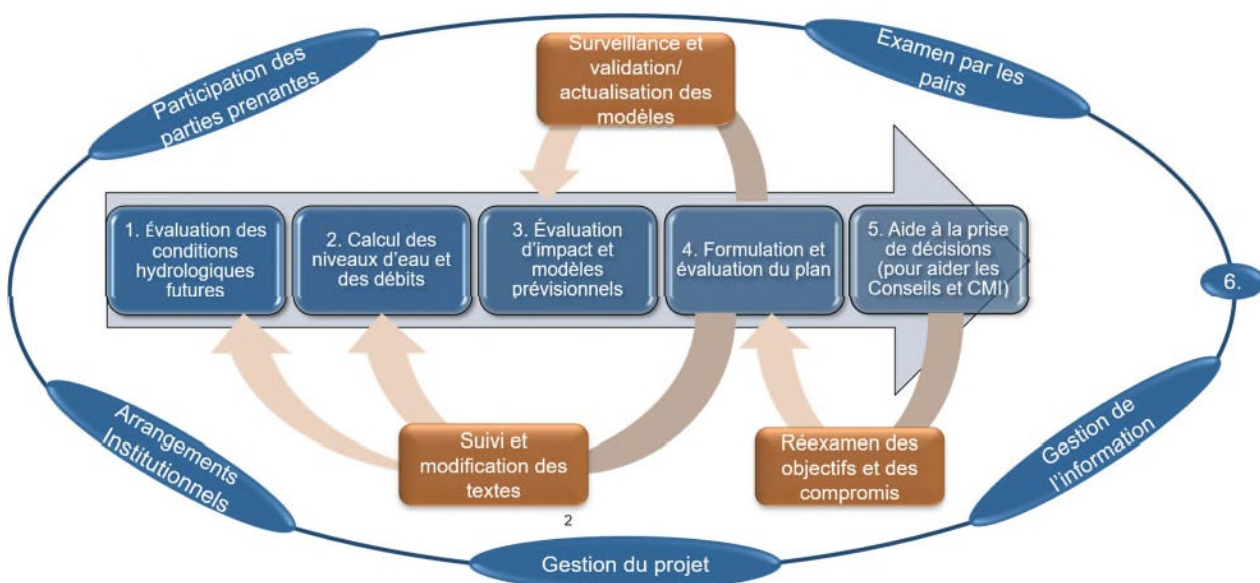


Figure 1 : Illustration du cadre de gestion adaptative du Comité GAGL1

Portée et échéancier

Le travail de gestion adaptative entrepris par le Comité GAGL s'inscrit dans le cadre d'un effort continu, lequel tient compte de la dynamique complexe du système des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent. Ce travail touche les plans de régularisation des débits sortants du lac Supérieur (Plan 2012) et du lac Ontario (Plan 2014). Le Comité GAGL doit prioritairement répondre aux exigences entourant l'examen accéléré du Plan 2014 initié suite aux inondations survenues dans les bassins du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent en 2017 et 2019. Cet examen est une demande de la CMI et vise, à travers une collaboration entre le Comité GAGL et le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, à atténuer les impacts des crues futures.

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

D'un point de vue pratique, l'examen accéléré du Plan 2014 adopte une approche de gestion adaptative qui assure une gestion adéquate et efficace des débits sortants du lac Ontario. Cet examen est toutefois réalisé dans un délai plus court que l'examen de 15 ans présenté dans la dernière mise à jour des ordonnances d'approbation de 2016. Deux grandes étapes ont été identifiées afin de mener à bien ce dit examen, lesquelles s'inscrivent dans les stratégies à court et long terme du Comité :

Phase 1 de l'examen accéléré – Un exercice d'une vingtaine de mois (18 à 24 mois) dédié spécifiquement au système du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, qui devait prendre fin en octobre 2021. Ce travail s'est concentré sur la gestion du débit à l'exutoire du lac en vertu **du pouvoir de déviation dont dispose la Commission** au vu des conditions récentes et des apports en eau attendus dans un avenir prévisible. Lors de la publication de son rapport, *la phase 1 était entièrement financée et en grande partie terminée.*

Phase 2 de l'examen accéléré – Une évaluation de 3 à 5 ans dédiée aux plans de régularisation et portant sur **un ensemble d'extrêmes possibles** (niveaux de crue et d'étiage) ou une combinaison d'extrêmes. Cette évaluation vise à déterminer le risque et les répercussions à long terme de tout changement qui pourrait être apporté aux limites, aux seuils de déclenchement et aux décisions de déviation du Conseil (au-delà des conditions actuelles ou à court terme). *Les activités de la phase 2 dépendront du financement futur.* Le financement pour la première année de la deuxième phase a été rendu disponible à l'automne 2021

Le présent plan de travail repose (1) sur une initiative à long terme, qui respecte la période d'évaluation continue de 15 ans fixée dans les ordonnances de la CMI pour le lac Supérieur et le lac Ontario, laquelle prend respectivement fin en 2030 et en 2032 pour les plans 2012 (lac Supérieur) et 2014 (lac Ontario); et (2) sur le contexte actuel lié aux exigences de l'examen accéléré du Plan 2014.

En s'appuyant sur les informations et données recueillies depuis la mise en œuvre des plans de travail de 2016 et 2021, ce septième plan de travail préparé par le comité GAGL met l'accent sur la phase 2 de l'examen accéléré du Plan 2014. Chacune des tâches du plan de travail se veut une réponse à l'un des volets de la directive générale donnée au Comité GAGL, ainsi qu'aux six composantes du cadre de gestion adaptative (voir la figure 1), lesquels respectent les exigences à court et long termes de l'examen accéléré. En règle générale, les tâches concernant le bassin du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent servent à appuyer la phase 2 de l'examen accéléré et à répondre aux recommandations du rapport de la phase 1. Les tâches relatives au lac Supérieur et au bassin des Grands Lacs servent, quant à elles, à répondre aux besoins de la gestion

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

adaptative à long terme. De nombreuses tâches connexes ou en lien avec l'hydroclimat s'appliquent plus généralement à l'ensemble du bassin.

Pour les tâches relatives au lac Ontario et au lac Supérieur, le plan de travail de l'exercice 2022 reprend certains éléments antérieurs (c.-à-d. des tâches initialement identifiées dans un plan de travail antérieur et toujours en cours), ainsi que des tâches récemment définies. Les rapports semestriels antérieurs du Comité GAGL communiquent des informations sur les progrès réalisés par rapport aux tâches des plans de travail précédents. ***Les tâches du plan de travail ont été définies en fonction des ressources qui devraient être disponibles entre le 1^{er} octobre 2021 et le 30 septembre 2022, en fonction des fonds approuvés pour l'examen accéléré de la phase 2 de la CMI et de l'appui non financier apporté par les organismes partenaires. Les ressources effectives (particulièrement non financières) pourront varier en cours d'année en fonction des exigences opérationnelles nécessaires à l'appui des conseils de régularisation de la CMI, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'exécution du plan de travail.***

Plan de travail de 2022 - Description des produits, échéanciers et ressources

L'objectif principal de l'exercice 2022 est le lancement de la phase 2 de l'examen accéléré du Plan 2014 au vu des conclusions et des recommandations énoncées dans le rapport de la phase 1, ainsi que l'évaluation de la récente stratégie de déviation par rapport au Plan 2012 (plan de régularisation des débits sortants du lac Supérieur). La priorité immédiate consiste à mettre en œuvre un plan d'étude global et coordonné visant la réalisation de ces objectifs, lesquels doivent être complétés dans les prochaines années. Une feuille de route claire doit donc être créée pour la phase 2, laquelle permettra d'opérationnaliser le cadre de gestion adaptative du Comité. Cette feuille sera produite au moyen d'une série d'ateliers et d'activités de planification, en particulier pour les tâches EF22.1.1, EF22-2.1, EF22-3.1, EF22-4.1 et EF22-5.1. L'effort de planification réunira les différentes équipes de travail afin de permettre l'élaboration d'une vision commune. Certains aspects de ce plan de travail pourraient donc être ajustés à mesure que sera peaufiné le plan d'étude au fil des ateliers qui seront organisés.

Le présent plan de travail divise les différentes tâches en fonction des six composantes décrites dans le cadre de gestion adaptative du Comité (figure 1). Les tâches à l'appui des composantes 1 à 5 décrivent le travail technique du Comité. Certaines de ces tâches sont annuelles, leur exécution permet d'appuyer les exigences à long terme de la gestion adaptative. Toutefois, la plupart d'entre elles sont des tâches à court terme qui ciblent les lacunes immédiates constatées par le Comité relativement aux données et aux informations recueillies. Les tâches à l'appui de la composante 6 s'inscrivent dans des activités transversales de surveillance et d'administration.

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Les différentes tâches énumérées dans le plan de travail représentent les activités désignées prioritaires par Comité GAGL et les conseils. Au début de 2022, la CMI publiera le rapport du Comité GAGL sur la phase 1 en vue de recueillir les commentaires du public. Après avoir examiné le rapport de la phase 1 et les renseignements dérivés des commentaires du public, la CMI pourra demander au Comité GAGL de modifier l'orientation ou l'ordre de priorité des tâches décrites dans le présent plan de travail.

Le Comité est d'avis qu'il sera possible d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution de son plan de travail grâce aux options suivantes, envisagées seules ou en combinaison :

- 1) Contributions attendues de la part des membres du Comité (USACE, ECCC, etc.), du personnel de la CMI ou des ressources affectées par les organismes partenaires pour l'année à venir.
- 2) Versement d'un soutien financier à la CMI par les gouvernements américain et canadien au titre de l'examen accéléré.
- 3) Versement d'un soutien financier de l'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques (IIBH) de la CMI. Le Comité GAGL n'envisage pas d'utiliser les fonds de l'IIBH au cours de l'exercice 2022.

Le tableau 1 montre les ressources financières et non financières qui devraient être mises à la disposition du Comité GAGL au cours de l'exercice 2022, pour un total de 1,78 million de dollars américains et de 1,78 million de dollars canadiens. Les ressources sont principalement fondées sur le financement de l'examen accéléré de la phase 2 (environ 1,43 million de dollars américains et 1,53 million de dollars canadiens), plus 350 000 \$ américains et 250 000 \$ canadiens pour les tâches relatives à l'examen du Plan 2012. Il convient de noter que le financement par les États-Unis a été confirmé à l'hiver 2021, mais qu'il sera principalement dépensé à compter de la fin de 2021 et durant l'année 2022. Le tableau 1 ne comprend pas les contributions non financières des organismes. En général, les contributions en nature d'ECCC et de l'USACE s'élèvent en moyenne à 3 équivalents temps plein, ces dernières pourraient être plus élevées dans le courant de l'année à venir en raison des exigences liées à l'examen accéléré.

Tableau 1 : Sommaire des fonds actuellement recensés pour les activités du Comité GAGL au cours de l'exercice 2022 (comprend les nouveaux fonds destinés au lancement de la phase 2 de l'examen accéléré et les tâches prioritaires relatives au lac Supérieur. Le financement américain est exprimé en dollars américains, et le financement canadien en dollars canadiens)¹**

PHASE 2 Par groupe de travail	EF22		EF22	
	LOFSL		Grands Lacs d'amont	
	É.-U.	CAN	É.-U.	CAN
Composante 1 - Hydroclimat	150	150	50	50
Composante 2 - Simulation du Plan	Non finan.	Non finan.	Non finan.	Non finan.

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Composante 3 - Évaluation des impacts	725	850	150	125
Secteurs d'intérêts riverains (propriétés riveraines, navigation de plaisance et tourisme, municipalités et industries, communautés autochtones)	475	475	100	75
Écosystème	150	275	50	50
Production d'hydroélectricité				
Navigation commerciale	100	100		
Composante 4 - Examen du Plan (modèles intégrés)	175	150	100	25
Composante 5 - Aide à la décision	80	80		
Composante 6 – Tâches connexes transversales (Gestion de projet, communications, examen par les pairs, gestion de l'information)	300	300	50	50
Totaux	1 430	1 530	350	250

Le Comité GAGL a organisé les tâches prioritaires de l'exercice financier 2022 en fonction des composantes du cadre de gestion adaptative indiquées à la figure 1. Ces tâches ont ensuite été divisées selon qu'elles s'appliquent aux débits sortants du lac Ontario, aux débits sortants du lac Supérieur ou aux débits des deux lacs combinés. Comme nous l'avons vu, la réalisation de chaque tâche pourra bénéficier de ressources non financières, d'un financement préétabli ou d'une combinaison des deux. Le plan de travail décrit brièvement les tâches principales.

Composante 1 - Projet relatif aux futures conditions hydroclimatiques (Équipe hydroclimatique)

La composante 1 vise à comprendre et à modéliser la gamme complète des conditions hydroclimatiques à prendre en compte dans l'évaluation de la performance des plans de régularisation ou des alternatives envisagées. Elle comprend des tâches visant à réduire les incertitudes dans la modélisation du bilan hydrologique, ainsi que des tâches destinées à l'amélioration des prévisions des apports en eau utilisées en appui aux décisions de régularisation des débits sortants.

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario - Saint-Laurent
			Nouveau	Report		
Comprendre les apports d'eau	EF 22-1.1	En coordination avec les responsables des groupes de travail œuvrant sur les autres composantes du cadre de gestion adaptative, en particulier avec le responsable de l'équipe d'évaluation du Plan (tâche EF22-4.1), cette tâche consiste à entreprendre un exercice de planification qui visent à identifier et harmoniser les priorités hydroclimatiques du Comité GAGL avec les exigences de l'examen du Plan et les besoins en aide à la décision pour les débits sortants des lacs Ontario et Supérieur. L'objectif vise ici à assurer que l'information obtenue sur les conditions hydrologiques soit directement liée aux exigences de la phase 2 de l'examen du Plan. (REMARQUE : Cette tâche est une priorité immédiate, car elle permettra de guider l'exécution des autres tâches de l'EF22 indiquées ci-dessous relativement à l'hydroclimat.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voir EF21-2.3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-1.2	Préparer une évaluation hydroclimatique de routine pour la période de 2018 à 2020 afin d'appuyer le suivi des conditions hydro-climatiques dans le bassin des Grands Lacs en regard des plans de gestion des débits sortants.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir FY21-1.1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

	EF-22-1.3	Finaliser le projet visant à déterminer si de meilleures prévisions peuvent améliorer les résultats du Plan de régularisation en fonction d'un large éventail de conditions hydroclimatiques possibles, comme l'illustre le modèle stochastique d'apports d'eau.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21-2.2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF 22-1.4	Entreprendre l'analyse des tendances des composantes récentes d'apports en eau à l'aide du Système régional de prévision déterministe (SRPD) mis au point par le Centre météorologique canadien pour les années 1980 à 2017 afin de mieux comprendre les facteurs qui influent sur les changements récents du bilan hydrologique dans les Grands Lacs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF-22-1.5	Poursuivre l'élaboration de nouvelles séquences stochastiques (statistiques) d'apports d'eau du bassin des Grands Lacs en veillant à intégrer le comportement hydrologique de la rivière des Outaouais en vue d'appuyer les décisions de la CMI en matière de régularisation du débit sortant.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévoir les futurs apports d'eau	EF-22-1.6	Mettre à jour les scénarios de changements climatiques qui serviront lors de la prévision des plans de régularisation du lac Supérieur et du lac Ontario, ainsi que la simulation à long terme de ces derniers (une décennie) afin de comparer diverses stratégies de régularisation et de déviation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF-22-1.7	Conformément à l'instruction EF-22-1.1, déterminer l'influence des régimes climatiques mondiaux sur le climat régional afin d'identifier toutes améliorations pouvant être apporté aux prévisions (saisonniers) à moyen terme, en appui aux décisions de régularisation en temps réel. Cette tâche devrait permettre d'améliorer le niveau de confiance dans les conditions projetées à moyen terme (c.-à-d. à l'échelle mensuelle).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF-22-1.8	Travailler avec des partenaires-clés (comme la Commission de régularisation de la rivière des Outaouais et Hydro-Québec) afin d'identifier les modèles hydrologiques existants et disponibles pour la rivière des Outaouais (p. ex., ruissellement et régularisation/écoulement), lesquels pourraient appuyer les efforts du Comité GAGL en lien avec les changements climatiques et les analyses stochastiques dans le contexte des exigences relatives à l'évaluation du Plan.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Composante 2 — Calcul des niveaux d’eau et des débits du Plan de régularisation (équipe de simulation du Plan)

Afin de simuler les effets d’un plan de régularisation, il est impératif que le Comité GAGL en mesure de modéliser avec précision l’écoulement de l’eau dans le réseau, ainsi que l’influence des règles de régularisation, des apports d’eau et des conditions météorologiques (comme la glace) sur les niveaux d’eau et les débits. En raison de la complexité du système, le calcul des niveaux d’eau et des débits repose sur des simulations qui présupposent certaines hypothèses quant au fonctionnement du système. La présente démarche vise à réduire l’incertitude associée à l’utilisation de ces hypothèses et à améliorer les outils de modélisation afin d’en faciliter leur utilisation aux fins d’évaluation des alternatives envisagées.

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario - Saint-Laurent
			Nouveau	Report		
Calcul des niveaux et des débits d’eau du Plan de régularisation	EF22-2.1	En coordination avec les responsables des groupes de travail œuvrant sur les autres composantes du cadre de gestion adaptative, et plus particulièrement le responsable de l’équipe d’évaluation du Plan (tâche EF22-4.1), cette tâche consiste à entreprendre un exercice de planification qui visent à identifier et harmoniser les priorités en matière de simulation des niveaux d’eau et débits du Comité GAGL avec les exigences de l’examen du Plan et les besoins en aide à la décision pour les débits sortants des lacs Ontario et Supérieur. L’objectif vise ici à assurer une cohérence entre les activités liées aux niveaux d’eau et aux débits et les exigences de la phase 2 de l’examen du Plan. (REMARQUE : Cette tâche est une priorité immédiate, car elle permettra de guider l’exécution des	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

	autres tâches de l'EF22 indiquées ci-dessous relativement au Plan de régularisation.)				
EF22-2.2	Finaliser les simulations du Plan de régularisation entreprises dans le cadre du nouveau modèle binational coordonné de régularisation et d'écoulement dans le bassin des Grands Lacs.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21- 2.28	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EF22-2.3	Effectuer des mises à jour annuelles des bases de données d'entrée et des ensembles de données nécessaires à l'intégration des conditions récentes d'apports en eau dans les simulations des débits sortants, en vertu d'un éventail de stratégies de régularisation alternative. Cette tâche exige, entre autres, la création d'un état de référence pouvant servir à la comparaison des différentes simulations. Pour l'écoulement à l'exutoire du lac Ontario, cet état doit comprendre la formulation d'hypothèses quant aux débits sortants simulés en dehors des seuils de déclenchement du critère H14. Enfin, une coordination des efforts et des priorités doit être maintenue avec l'équipe hydroclimatique.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EF22-2.4	S'assurer que le programme de simulation du Plan 2014 (tiré de l'étude LOSLR) est fonctionnel et qu'il permet l'exécution pluriannuelle des simulations du plan; veiller en outre à ce que la simulation de référence soit définie.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
EF22-2.5	Reprogrammer l'outil de simulation du Plan 2012 pour qu'il puisse prendre en compte la variation de la capacité des chenaux de connexion et inclure une stratégie de déviation pour déterminer si les déviations ont atteint les objectifs du Plan 2012.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EF22-2.6	Simuler d'autres stratégies de débit sortant pour évaluer la performance du Plan 2014, ce qui comprendra un travail de coordination avec les équipes d'examen du Plan et d'aide à la décision en vue de déterminer quels autres déclencheurs ou limites devraient être testés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Composante 3 — Utilisation de modèles prédictifs pour évaluer les résultats (Équipe d'évaluation des répercussions)

Cette composante concerne l'élaboration, le suivi et la modélisation des indicateurs de performance. Dans ce cas, il est question de réduire le degré d'incertitude des modèles servant à établir un lien entre les niveaux d'eau et les débits associés aux plans de régularisation, ainsi que les impacts socio-économiques et environnementaux (à l'aide d'indicateurs de performance). Les tâches prévues dans cette composante aident le Comité GAGL à déterminer les modèles d'indicateurs de performance doivent être revus et à sélectionner les indicateurs qui devraient être utilisés dans la mise à jour du modèle (modèle de vision commune ou MVC).

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario - Saint-Laurent
			Nouveau	Report		
Global	EF22-3.1	En coordination avec les responsables des groupes de travail œuvrant sur les autres composantes du cadre de gestion adaptative, et plus particulièrement le responsable de l'équipe d'évaluation du Plan (tâche EF22-4.1), cette tâche consiste à entreprendre un exercice de planification qui visent à identifier et harmoniser les priorités en matière d'évaluation des impacts du Comité GAGL avec les exigences de l'examen du Plan et les besoins en aide à la décision pour les débits sortants des lacs Ontario et Supérieur. L'objectif vise ici à assurer une cohérence entre les activités liées aux niveaux d'eau et aux débits et les exigences de la phase 2 de l'examen du Plan. (REMARQUE : Cette tâche est une priorité immédiate, car elle permettra de guider l'exécution des autres tâches de l'EF22 indiquées ci-dessous relativement à l'évaluation des impacts.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateurs écosystémiques	EF22-3.2	Collaborer avec des experts en écosystème pour examiner les indicateurs de performance existants, identifier tous travaux de recherche sur les écosystèmes menées à l'extérieur du comité GAGL qui pourraient	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

		soutenir les travaux de la phase 2 et classer les indicateurs de performance en ordre de priorité à des fins de surveillance continue, de modélisation et de comparaison des substitutions possibles aux plans de régularisation.				
	EF22-3.3	Assurer l'évaluation continue de l'algorithme des prairies humides à partir des données de surveillance récentes du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. Cette tâche, qui s'appuie sur le travail de surveillance et de modélisation antérieur du Comité GAGL, comprend la mise à l'essai et la vérification de nouvelles approches de modélisation pour un sous-ensemble de milieux humides du lac Ontario.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voir EF21- 2.6	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.4	Déterminer davantage d'indicateurs écosystémiques prioritaires pour le lac Saint-Laurent, indicateurs qui seront sensibles aux décisions opérationnelles critiques du Conseil, en particulier aux rajustements des débits sortants en hiver et aux niveaux d'étiage à la fin de l'été et au début de l'automne en période de débits sortants élevés.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21- 2.9	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.5	Élaborer un indicateur dédié aux changements du régime d'écoulement dans les rapides de la rivière Sainte-Marie en condition de débits transitoires. Cet indicateur de performance devrait fournir une représentation numérique des avantages procurés par la régularisation du débit qui puisse être intégré au MVC ou à une autre méthode acceptable.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21- 2.26	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EF22-3.6	Mettre en place une surveillance des milieux humides côtiers du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent. L'intention est d'entreprendre la surveillance, à l'aide de méthodes éprouvées, d'une série d'emplacements situés sur les rives canadiennes et américaines du lac Ontario et du cours supérieur du fleuve Saint-Laurent.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.7	Examiner et élaborer une stratégie de mise à jour et d'amélioration de l'IERM2D du cours inférieur du fleuve Saint-Laurent afin de répondre aux exigences de la phase 2 et de la gestion adaptative à long terme.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateurs riverains	EF22-3.8	Consolider les ensembles de données de référence sur les caractéristiques et la vulnérabilité des rives du lac Ontario et du fleuve	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

		Saint-Laurent, ainsi que le cadre de visualisation des données. Ces ensembles de données porteraient notamment sur les infrastructures publiques et privées pouvant être impactées par différents scénarios de niveaux d'eau et de débits.		EF21-2.14		
	EF22-3.9	Parachever la documentation du processus initial d'étude des impacts dus aux variations des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent sur les Premières Nations, les nations tribales et les Métis et tenir compte des impacts possibles dans l'élaboration d'indicateurs de performance.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21-2.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.10	Élaborer un indicateur de performance permettant de déterminer les crues dans l'environnement de l'île Withefish, dans la rivière Sainte-Marie.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Voir EF21-2.25	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EF22-3.11	Coordonner l'élaboration d'indicateurs côtiers et leur intégration au cadre d'évaluation élaboré pour la phase 2 de l'examen accéléré. Les indicateurs devraient refléter un large éventail d'éléments déterminés au cours de la phase 1, ce qui comprend les indicateurs de crue et d'étiage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.12	Poursuite de l'élaboration et de l'amélioration des zones d'impacts des niveaux d'eau et des cartes de scénarios connexes dans l'outil d'aide à la décision mis au point lors de la phase 1. Ce travail comprend la sollicitation de commentaires et de suggestions sur les versions prototypes.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.13	Valider et améliorer le modèle d'impacts des inondations dans la région du lac Ontario et en aval, le long du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières, grâce aux données recueillies, à la validation et à l'amélioration du modèle (notamment pour ce qui est des paramètres économiques), et à la visualisation des résultats du modèle en vue d'appuyer les améliorations apportées à l'outil d'aide à la décision élaboré lors de la phase 1, et grâce aussi à l'élaboration du modèle de vision commune de la phase 2.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

	EF22-3.14	Lancer l'élaboration d'un outil de prévision des défaillances des infrastructures de protection de rives, à commencer par une mise à jour de l'inventaire des installations et par un examen des approches de modélisation des défaillances et des besoins critiques de données à l'appui de l'élaboration de modèles.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.15	Améliorer la capacité de prévision de l'érosion des berges du lac Ontario occasionnée par les fluctuations de niveau d'eau en testant l'applicabilité de nouvelles approches pour surveiller ce phénomène et en entreprenant un examen des méthodes d'évaluation de l'érosion des sédiments cohésifs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.16	Poursuivre la mise en œuvre du questionnaire sur les impacts riverains du Comité GAGL par le traitement de tous les résultats des années précédentes et l'élaboration d'un produit de visualisation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-3.17	Recueillir des données détaillées et les regrouper en vue d'améliorer la zone d'impacts du lac Saint-Laurent, ce qui comprend l'établissement d'une base de données détaillée sur les mesures prioritaires.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Indicateurs de la navigation de plaisance et du tourisme	EF22-3.18	Élaborer une base de données spatiales sur la navigation de plaisance et le tourisme pour déterminer l'emplacement des biens essentiels, leur altitude et les paramètres liés à l'étendue des activités menées dans des conditions de niveau d'eau variables et ce, pour favoriser l'élaboration d'un indicateur de performance de la navigation de plaisance.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Production hydroélectrique	EF22-3.19	Travailler en liaison avec les représentants du secteur de l'hydroélectricité du Groupe consultatif sur les opérations (GCO) afin de s'assurer que les seuils et les contraintes critiques en matière d'hydroélectricité sont pris en compte dans toute mise à jour de l'outil d'aide à la décision élaboré lors de la phase 1, ainsi que dans la conception du nouveau modèle de vision commune de la phase 2.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Navigation commerciale	EF22-3.20	Mettre sur pied une équipe technique sur la navigation commerciale représentant les intérêts canadiens et américains et via cette dernière, entreprendre l'élaboration d'un modèle de navigation susceptible d'être	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

		utilisé à l'appui du Plan 2014 (Voie maritime et cours inférieur du fleuve Saint-Laurent) et des décisions de régularisation du Plan 2012.				
Intégration de l'information sur l'évaluation d'impact dans les outils d'aide à la décision	EF22-3.21	Poursuivre la coordination entre toutes les tâches d'évaluation des impacts et le travail dédié à l'aide à la décision, ce qui comprend les mises à jour de l'outil d'aide à la décision élaboré lors de la phase 1 et du modèle de vision partagée de la phase 2.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Composante 4 — Évaluation de la performance du Plan (Équipe d'évaluation du Plan)

Cette composante permet de tester les changements apportés aux règles déterministes du Plan 2012 et du Plan 2014, ainsi qu'aux protocoles de déviation adoptés pour ces règles. Les résultats des simulations alternatives devront donc être intégrés aux résultats dérivés de l'évaluation des impacts de manière à permettre une visualisation des résultats et une comparaison entre ces derniers et les règles et protocoles actuels (qui constituent globalement le scénario de référence). Cette démarche repose sur l'élaboration d'un modèle informatique unifié ou d'un outil de réseau hydrographique lacustre ou fluvial prenant en compte les impacts des niveaux et des débits d'eau sur les secteurs d'intérêt (modèle de vision commune (MVC)).

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario - Saint-Laurent
			Nouveau	Report		
Évaluation de la performance du plan	EF22-4.1	Diriger la formulation d'une approche et la modélisation d'une vision commune pour la phase 2 (LOFSL) en coordination avec les équipes de soutien à la décision, d'évaluation des impacts, de l'hydroclimat et de l'examen du Plan. Ce travail devrait comporter l'élaboration de paramètres prioritaires et permettre de déterminer s'il y a lieu de disposer de paramètres économiques plutôt que d'autres à des fins de comparaison au sein des différents secteurs d'intérêt et des différentes régions (voir les tâches EF22-1.1, EF22-2.1, EF22-3.1 et EF22-5.1). (REMARQUE : Cette tâche est une priorité, car elle permettra de guider l'exécution des autres tâches de l'EF22 indiquées ci-dessous relativement au Plan de travail 2022.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-4.2	Améliorer la structure et la fonction de l'outil d'aide à la décision élaboré lors de la phase 1 (LOFSL) afin de le rendre fonctionnel et d'en renforcer la robustesse et l'efficacité. Cela englobera probablement la conversion à une nouvelle plateforme.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-4.3	Prioriser les options de déviation potentielles identifiées lors de la phase 1 en vue de l'évaluation des simulations à long terme (y compris pour les limites et les déclencheurs). Il serait notamment question de déterminer quels changements devraient être apportés au Plan et, par la suite, quel type d'outil serait nécessaire à l'appui de cette évaluation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-4.4	Créer un MVC fonctionnel à partir du Groupe d'étude international sur les Grands Lacs d'amont en utilisant les données existantes pour vérifier que les extraits correspondent aux résultats de l'EIGLA.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EF22-4.5	Générer les résultats du MVC à partir du Plan 2012 réinitialisé (notamment pour ce qui est de la stratégie de déviation utilisée lors des réductions latérales). Comparer les résultats du MVC d'après le Plan 2012 d'origine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

		aux résultats du MVC d’après le Plan 2012 réinitialisé pour s’assurer que les objectifs du Plan 2012 ont été atteints.				
	EF22-4.6	Intégrer les indicateurs de performance (IP, anciens et nouveaux) dans le MVC, soit les IP pour l’île Whitefish, pour la rivière Sainte-Marie et ses rapides. Générer les résultats du MVC à partir des séries d’apports net du bassin (ANB) mis à jour (ANB des dernières années, scénarios de changements climatiques, tableau des ANB produits par le Groupe de travail technique sur l’hydroclimat, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	EF22-4.7	Créer un modèle de vision partagée ou un outil d’aide à la décision propre au secteur des rapides de la rivière Sainte-Marie. Une fois tous les IP sélectionnés pour les rapides (y compris pour l’île Whitefish), compiler les données dans un outil cohérent destiné à aider le Conseil à prendre ses décisions de déviation. Un outil distinct pour les rapides aiderait à prendre les décisions relatives au réglage saisonnier des vannes; il comprendrait probablement un élément de prévision.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Composante 5 — Aide à la décision (Équipe d'aide à la décision)

Cette composante permet de présenter et visualiser tout un éventail de données d'évaluation de la performance en vue d'aider le Conseil à comprendre et à soulever les compromis à faire, et à l'appuyer dans la formulation de ses recommandations relatives aux changements à apporter éventuellement aux plans ou aux stratégies de déviation. L'amélioration du processus décisionnel passe par un processus itératif. L'équipe chargée de cette composante collabore étroitement avec les autres équipes et son action s'inscrit en prolongement du travail de l'équipe d'évaluation du Plan.

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario – fleuve Saint-
			Nouveau	Report		
Aide à la décision	EF22-5.1	En coordination avec les responsables des groupes de travail œuvrant sur les autres composantes du cadre de gestion adaptative, et plus particulièrement le responsable de l'équipe d'évaluation du Plan (tâche EF22-4.1), cette tâche consiste à entreprendre un exercice de planification qui visent à identifier et harmoniser les priorités en matière d'aide à la décision du Comité GAGL avec les exigences de l'examen du Plan et les besoins en aide à la décision pour les débits sortants des lacs Ontario et Supérieur. L'objectif vise ici à assurer une cohérence entre les activités liées aux niveaux d'eau et aux débits et les exigences de la phase 2 de l'examen du Plan. (REMARQUE : Cette tâche est une priorité immédiate, car elle permettra de guider l'exécution des autres tâches de l'EF22 indiquées ci-dessous relativement à la prise de décisions.)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-5.2	Collaborer avec le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (CILOFSL) à la définition des aides à la décision durant la phase 2 et recueillir les avis du Conseil à propos du nouveau modèle de vision commune.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

	EF22-5.3	Continuer de prendre des décisions pratiques en relation avec le Conseil international du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent (CILOFSL) à l'aide de l'outil d'aide à la décision élaboré lors de la phase 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-5.4	Rapport sommaire sur l'analyse des déviations par rapport au Plan 2012	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Composante 6 — Éléments connexes (gestion de projet, mobilisation et sensibilisation du public, examen par les pairs, gestion de l'information)

Ces tâches comprennent la gestion de projet et tous les aspects qui contribuent à étayer et à renforcer la confiance dans les simulations, soit la participation des parties prenantes, la mobilisation des Premières Nations, la revue par les pairs, la gestion de l'information, la collaboration des partenaires et la planification de la relève. Ce volet est dirigé par le secrétariat du GAGL.

Thème	Tâche	Description	Stade		Lac Supérieur	Lac Ontario – fleuve Saint-Laurent
			Nouveau	Report		
Gestion de projet	EF22-6.1	Coordination, gestion et rapports du Comité GAGL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-6.2	Surveillance de l'exécution du plan de travail	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Plan de travail annuel du Comité GAGL pour 2022

Gestion de l'information	EF22-6.3	Gestion de l'information du Comité GAGL. Besoin d'appuyer l'examen accéléré et la gestion adaptative continue, y compris l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'information.	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Consultation et sensibilisation	EF22-6.4	Poursuivre le travail entrepris en vue de faire participer les Premières Nations, les Nations tribales et les Métis à l'analyse des impacts occasionnés par les variations des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, et chercher en outre à appuyer l'examen de la stratégie de déviation par rapport au Plan 2012. Collaborer avec la CMI afin de mieux déterminer comment les nations autochtones sont prises en compte dans les processus d'évaluation des futurs plans et comment elles sont intégrées à l'élaboration d'un modèle de vision commune, lors de la phase 2.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Voir FY21-2.12	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-6.5	Élaborer des produits de communication au sujet du Comité GAGL et de l'examen accéléré, ainsi que de l'appui à apporter à la publication du rapport de la phase 1 afin de recueillir les commentaires du public.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-6.6	Continuer de stimuler la participation du Groupe consultatif public à la mise en œuvre de la phase 1 du rapport d'examen accéléré du Plan 2014 et lancer l'exercice de consultation-sensibilisation du public à l'appui de la phase 2 de l'examen du Plan 2014.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	EF22-6.7	Élaborer une stratégie de consultation-sensibilisation du public relativement à l'examen des déviations du Plan 2012 et en amorcer la mise en œuvre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Examen par les pairs	EF22-6.8	Appuyer la CMI dans tout processus d'examen par les pairs relativement aux activités du Comité GAGL.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Liens avec l'AQEGL	EF22-6.9	Se tenir au courant des activités en lien avec l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs (AQEGL) de la CMI, notamment de celles du Conseil consultatif scientifique et du Conseil de la qualité de l'eau (conformément à la directive du Comité GAGL).	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> En cours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Exigences préalables au plan de travail et facteurs de dépendance extérieurs

Les conditions préalables nécessaires pour assurer le succès de ce plan de travail comprennent le soutien continu des représentants provenant de différentes organisations qui siègent sur le comité ou soutiennent ses travaux. Il faut, par ailleurs, que les fonds désignés par la CMI pour la phase 1 soient mis à la disposition du Comité GAGL en temps opportun. Il convient en outre de supposer que les modalités de mise en œuvre et les dispositions contractuelles nécessaires seront prises pour des projets individuels.

Comme il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans la durée, les priorités établies et les engagements pris sont des estimations fondées sur ce que le Comité croit être les ressources disponibles. L'expertise offerte par les organismes partenaires continue d'être évaluée en fonction des priorités établies. Il pourrait en fait être nécessaire de modifier les produits proposés en fonction de l'expertise requise et disponible pour accomplir la tâche. Ces évaluations auront lieu tout au long de l'année et au fil de la progression du plan de travail. Le Comité GAGL tiendra les conseils informés des progrès accomplis par l'entremise de rapports semestriels.